

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  **Port de Commerce d'Ajaccio** **Mise à niveau des infrastructures électriques** **du Terminal Maritime d'Ajaccio** **(suite à procédure infructueuse)** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : |
|

**Jeudi 06 Février 2025 à 16h00**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

|  |
| --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |
|  | **Objet** |  Port de Commerce d'Ajaccio Mise à niveau des infrastructures électriques du Terminal Maritime d'Ajaccio (suite à procédure infructueuse) |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Marché ordinaire (pour la partie travaux)Accord cadre (pour la partie maintenance) |
|  | **Nombre de lots** | 0 |
|  | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clause sociale** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | 120 jours |
|  | **Négociation** | Avec |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc256000005)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc256000006)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc256000007)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc256000008)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc256000009)

[3 - Les intervenants 5](#_Toc256000010)

[3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 5](#_Toc256000011)

[3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 5](#_Toc256000012)

[3.3 - Contrôle technique 5](#_Toc256000013)

[3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5](#_Toc256000014)

[4 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc256000015)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc256000016)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc256000017)

[4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5](#_Toc256000018)

[5 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc256000019)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc256000020)

[6.1 - Documents à produire 7](#_Toc256000021)

[6.2 - Visites sur site 8](#_Toc256000022)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc256000023)

[7.1 - Transmission électronique 8](#_Toc256000024)

[7.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc256000025)

[8 - Examen des candidatures et des offres 10](#_Toc256000026)

[8.1 - Sélection des candidatures 10](#_Toc256000027)

[8.2 - Attribution des marchés 10](#_Toc256000028)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 10](#_Toc256000029)

[9 - Renseignements complémentaires 11](#_Toc256000030)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11](#_Toc256000031)

[9.2 - Procédures de recours 11](#_Toc256000032)

|  |
| --- |
| 1 - Objet et étendue de la consultation |

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Port de Commerce d'Ajaccio Mise à niveau des infrastructures électriques du Terminal Maritime d'Ajaccio (suite à procédure infructueuse)**

* **Remplacement des armoires générales basse tension (AGBT) d'inversion normal/secours du Terminal Maritime et du Palais des Congrès d'Ajaccio**
* **La mise en place d'une A.S.I (alimentation sans interruption) sur onduleur afin de garantir une alimentation électrique de haute qualité sans coupure du Terminal Maritime d'Ajaccio**

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

**Pour la partie travaux** : Marché ordinaire.

**Pour la partie maintenance** : Accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande

**Maximum annuel : 20 000 € HT**

(Le montant sera identique pour chaque période de reconduction)

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le marché ne sera pas alloti pour des raisons techniques et économiques.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45311000-0 | Travaux de câblage et d'installations électriques |
| 50324100-3 | Services de maintenance de systèmes | Services de maintenance de systèmes |

|  |
| --- |
| 2 - Conditions de la consultation |

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

|  |
| --- |
| 3 - Les intervenants |

## 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

**Cabinet SINETIC**

**47 Route du Vittulo**

**20090 AJACCIO**

## 3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

|  |
| --- |
| 4 - Conditions relatives au contrat |

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

|  |
| --- |
| 5 - Contenu du dossier de consultation |

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (pour la partie travaux)

- Le bordereau des Prix Unitaires (pour la partie maintenance)

- le détail estimatif (pour la partie maintenance)

- Dossier de plans

- L’attestation de visite de site

- Déclaration de sous-traitance (DC4)

- DC1

- DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l’adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica> **onglet « marchés publics »**

**Nota :** Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (<http://www.cci.corsica> ) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu’en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi **nous vous conseillons** de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

|  |
| --- |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres |

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Lettre de candidature (DC1) ou DUME |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |
| --- |
|  Libellés |
| Déclaration du candidat (DC2) ou DUME |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les études objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |
| --- |
| Libellés |
| L'acte engagement **(AE)** |
| La décomposition du prix global forfaitaire **(DPGF) (pour la partie travaux)** |
| Le Bordereau des Prix Unitaires (**BPU) (pour la partie maintenance)** |
| Le Détail Estimatif **(DE) (pour la partie maintenance)** |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, notamment :**1/ Moyens humains et matériels affectés au chantier** Moyens en personnel propre à l’entreprise affectés à l’étudeMoyens en personnel propre à l’entreprise affectés au chantierMoyens en matériels et engins affectés au chantierDescription de l’organisation interne du candidatQualifications du personnel affecté à l’opération **2/ Fourniture (fiches techniques) et fournisseurs envisagés :**  Principales fournitures et leurs fiches techniques et fournisseurs **3/ Mode opératoire envisagé pour la réalisation des travaux :** Respect des objectifs à atteindreModes opératoires pour gérer les difficultés techniques propres au chantierPlanning prévisionnel des travaux**4/ Sécurité hygiène protection du personnel et environnement** Signalisation, protection du chantier et gestion de la gêne aux usagers Modalités de gestion de l’hygiène, de la sécurité et de la protection du personnel Dispositions prises pour l’élimination ou le recyclage des déchets du chantier |
| L’attestation de visite de site |
| Un Projet de contrat de maintenance  |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. **L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et ne sera pas jugée.**

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite de site sera effectuée sur prise de rendez-vous auprès de Monsieur Thierry CASOLASCO 06.38.25.59.48. **La visite de site est obligatoire**.

**Lors de la visite une attestation sera remise au candidat, elle sera à joindre impérativement dans l’offre.**

|  |
| --- |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis |

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.cci.corsica.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce et d'Industrie locale d'Ajaccio et de la Corse du Sud**

**Direction de l’Administration Générale - Commande Publique**

**Quai l'Herminier - CS 30253**

**20179 Ajaccio Cedex 01**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** |
|  |  |
|  |  |

 |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

|  |
| --- |
| 8 - Examen des candidatures et des offres |

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Valeur technique | **60.0** |
| 2-Prix des prestations | **40.0** |

1**/ Critère « valeur technique » noté sur 60 points:**

L’examen de ce critère se faisant sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans son offre décomposée en sous critères notés de la manière suivante :

**1/ Moyens humains et matériels affectés au chantier : 10 points**

* Moyens en personnel propre à l’entreprise affectés à l’étude
* Moyens en personnel propre à l’entreprise affectés au chantier
* Moyens en matériels et engins affectés au chantier
* Description de l’organisation interne du candidat
* Qualifications du personnel affecté à l’opération

 **2/ Fourniture (fiches techniques) et fournisseurs envisagés : 15 points**

* Principales fournitures et leurs fiches techniques et fournisseurs

**3/ Mode opératoire envisagé pour la réalisation des travaux : 30 points**

* Respect des objectifs à atteindre
* Modes opératoires pour gérer les difficultés techniques propres au chantier
* Planning prévisionnel des travaux

**4/ Sécurité hygiène protection du personnel et environnement : 5 points**

* Signalisation, protection du chantier et gestion de la gêne aux usagers
* Modalités de gestion de l’hygiène, de la sécurité et de la protection du personnel
* Dispositions prises pour l’élimination ou le recyclage des déchets du chantier

Les sous critères seront affectés du coefficient de pondération suivant :

**0 :** Renseignement non fourni

**25% de la note :** Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

**50% de la note :** Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

**75% de la note :** Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

**100% de la note :** Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs supérieurs à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

**2/ Critère « prix des prestations » noté sur 40 points**

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base de la DPGF (**pour la partie travaux**) et du détail estimatif (**pour la partie maintenance**), l’offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l’écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle, décomposée en sous critère, pour un total de **40 points** :

* **Partie travaux** : Le prix de la DPGF sera noté sur **30 points**, suivant la formule:

 P0 = Prix de l’offre la moins disante

 Px = Prix de l’offre jugée

Note de l’offre jugée = 30\* P0/Px

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

* **Partie maintenance** : le prix du détail estimatif sera noté sur **10 points**, suivant la formule:

 P0 = Prix de l’offre la moins disante

 Px = Prix de l’offre jugée

Note de l’offre jugée = 10\* P0/Px

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats les mieux classés au regard des critères énoncés ci-dessus dans la limite des 3 premiers classés.

Ces derniers recevront une convocation pour la négociation par voie dématérialisée et devront remettre leur réponse sur la plateforme de dématérialisation.

La négociation pourra porter sur :

• Le mémoire technique

• Le prix

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne pourront être de nature à avantager certains d'entre eux.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

**Le pouvoir adjudicateur par application des dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

|  |
| --- |
| 9 - Renseignements complémentaires |

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.cci.corsica

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06